



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 20 août 2015 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger  
Mme la conseillère Mylène Loiseau  
M. le conseiller Éric Pinard  
M. le conseiller Jacques Laberge  
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Sont également présents : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Andréanne Baribeau, responsable du service de l'urbanisme

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 heures 15.

2015-08-145

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 2.0 Adoption du second projet de règlement numéro P-2015-446 modifiant le règlement de zonage numéro 93-287, tel qu'amendé
- 3.0 Dufresne Hébert Comeau – Mandat
- 4.0 L'atelier Urbain – Mandat
- 5.0 Demande d'aide financière au Fonds conjoncturel de développement
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

d'accepter tel quel l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-146

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2015-446  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 93-287, TEL QU'AMENDÉ**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du second projet de règlement numéro P-2015-446 ;

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

**QUE la Ville de Léry :**

- Adopte le second projet de règlement numéro P-2015-446 modifiant le règlement de zonage 93-287 de la Ville de Léry, tel qu'amendé, de façon à modifier l'annexe « B » « Grille des usages et des normes » afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone H02-08 ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité



2015-08-147

No de résolution  
ou annotation

**DUFRESNE HÉBERT COMEAU - MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 9187-2465 Québec Inc., M. Robert Goodfellow, M. Bruce Goodfellow, M. John Goodfellow, Mme Gail Goodfellow, Mme Janice Goodfellow, M. Richard Hofer et M. Paul-Robert Hofer ont déposé une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire, en nullité et en inopposabilité à la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Montréal (Dossier numéro 500-17-089947-157) relative à leurs propriétés en la Ville de Léry ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Mandate les avocats Dufresne Hébert Comeau Inc. afin de défendre ses intérêts dans le cadre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire, en nullité et en inopposabilité de la compagnie 9187-2465 Québec Inc., M. Robert Goodfellow, M. Bruce Goodfellow, M. John Goodfellow, Mme Gail Goodfellow, Mme Janice Goodfellow, M. Richard Hofer et M. Paul-Robert Hofer à la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Montréal (Dossier numéro 500-17-089947-157) relative à leurs propriétés en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-148

**SOUTIEN TECHNIQUE EN URBANISME – MANDAT**

**CONSIDÉRANT** la proposition de service soumise par L'Atelier Urbain ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- Mandate la firme L'Atelier Urbain aux fins d'assister la municipalité dans ses différentes activités liées à l'adoption des règlements d'urbanisme et autres dossiers d'urbanisme, le tout selon un mode de tarification à taux horaire selon la soumission déposée le 6 août 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-149

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT** le projet de réfection et de mise en valeur du Parc Notre-Dame afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens ainsi que de favoriser le développement d'un équipement récréatif dans un secteur défavorisé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve ce projet de réfection et de mise en valeur du Parc Notre-Dame.
- Approuve qu'une demande d'aide financière au Fonds conjoncturel de développement soit déposée auprès du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

2015-08-150

### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet à l'ordre du jour.

Les questions portent sur le mandat aux avocats Dufresne Hébert Comeau Inc. afin de défendre les intérêts de la Ville de Léry dans le cadre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire, en nullité et en inopposabilité.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc, que la présente séance soit et est levée ; il est 18 h 23.

Adoptée à l'unanimité

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER